

Déclaration de M.Mohamed Ghedira

« Madame la Présidente, Honorables déléguées, Mesdames et Messieurs,

J'ai aujourd'hui le grand plaisir de m'exprimer en tant que représentant de la jeunesse Tunisienne au sein de la Troisième Commission qui porte sur la thématique de la promotion de la femme au 21ème siècle.

En effet, alors que chaque jour des avancées majeures sont réalisées dans divers domaines tels que les sciences, les technologies... il demeure étonnant que la question de la place de la femme dans notre société soit encore un sujet de débats et pour certains un sujet de polémiques.

Nombreux sont encore ceux qui pensent que la femme n'est pas l'égale de l'homme, qu'elle ne mérite pas le même niveau de rémunération à travail identique, qu'elle ne devrait pas jouer un rôle prépondérant au sein de la société et qu'elle devrait plutôt obéir au conformisme et au dogmatisme dans une société patriarcale à dominante masculine.

Mais fort heureusement nous sommes une majorité qui pensons le contraire et renions ces idées, les femmes nous prouvant jour après jour qu'elles nous donnent raison en jouant en réalité un rôle pour l'avenir de l'humanité.

Dans mon pays en Tunisie la femme a toujours occupé depuis des siècles une place prépondérante étant au diapason des mutations et des avancées de la société.

Car la Tunisie à sa naissance a le visage d'une femme : celui de la princesse phénicienne Elyssa arrivée du Liban vers les côtes de Tunisie où elle fonda Carthage, cité puissante qui rayonna dans tout le bassin Méditerranéen.

La Tunisie a 24 ans avec le visage de la Kahina, reine Berbère guerrière et véritable stratège militaire réussissant à unifier toutes les tribus berbères de l'Ifrikiya pour résister aux invasions islamiques.

La Tunisie a l'âge de se marier et le visage de Arwa El Kairawania qui en créant le contrat de mariage Kairouanais au huitième siècle de notre ère interdit la polygamie, autorise le divorce pour la femme et contraint le mari à octroyer à son épouse toutes les commodités nécessaires au foyer.

La Tunisie a 27 ans et l'intelligence de Tawhida Ben Cheikh qui par son érudition et son abnégation devient la première femme musulmane du monde arabe à exercer le métier de médecin.

La Tunisie a 34 ans et le courage de Radhia Haddad qui participe au mouvement national de libération, fonde l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes et devient l'une des premières femmes parlementaires en Afrique et dans le monde arabe.

Enfin la Tunisie a 50 ans et a le visage de Wided Bouchamaoui, première femme Présidente du Patronat dans le monde arabe et Co-récipiendaire du Prix Nobel de la Paix 2015 pour son rôle dans le Quartet du Dialogue National Tunisien.

A cette occasion nous félicitons la délégation Colombienne pour l'obtention du Prix Nobel de la Paix 2016 qui vient encore une fois, à l'image de celui de 2015, couronner et illustrer la logique du dialogue, seule voie durable loin de la violence et du nihilisme.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, le visage de la femme tunisienne est celui d'une femme libre et émancipée, jouissant de droits inaliénables et en constante évolution.

Cette réussite n'est pas simplement le fait de quelques décisions politiques courageuses qui auraient garanti à la femme sa pleine place dans la société, mais elle est surtout le reflet de l'existence d'une conscience féminine tunisienne ancrée dans nos mœurs et notre culture où la femme joue un rôle central au sein de la société, où la femme est le pilier préparant les citoyens du futur et où elle est un moteur indispensable à l'avancée et aux progrès de notre pays.

En réalité il n'y a aucun antagonisme ni aucune opposition entre la liberté de la femme et la religion musulmane. Promouvoir ainsi les droits de la femme est se conformer justement à l'esprit de l'Islam.

Si le Code du Statut Personnel promulgué par le Président Habib Bourguiba le 13 Août 1956 fut révolutionnaire pour l'époque en accordant à la femme une place inédite dans la société tunisienne et en général dans le monde arabe – abolissant la polygamie, créant une procédure judiciaire pour le divorce, n'autorisant le mariage que sous consentement mutuel des deux époux – le gouvernement tunisien continue à œuvrer au quotidien pour renforcer le rôle de la femme dans la société.

C'est ainsi que la femme tunisienne aujourd'hui bénéficie non seulement de nombreux droits mais remplit aussi des devoirs avec entrain et abnégation : pour exemple l'article 6 de la Constitution qui impose la stricte parité dans les listes électorales permet de retrouver de nombreuses femmes au premier plan de la scène politique : sur un total de 217 députés la Tunisie compte 67 femmes soit un taux de 30,88%.

Ainsi beaucoup a été réalisé mais beaucoup reste encore à faire notamment en termes d'avancée législative mais la jeunesse tunisienne demeure optimiste et réaliste :
Optimiste car la Tunisie a toujours été pionnière pour la promotion de la femme et continuera sur cette même voie.
Réaliste car être réaliste c'est préférer une réforme modeste qui en permet une autre jusqu'au miracle initialement impossible.

Je suis certain qu'ensemble nous réussirons à faire en sorte que la femme soit effectivement l'avenir de l'homme.

Je vous remercie. »